



Andernos les Bains

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRESENTÉS :

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur CONFOULAN

**Centre d'Activités Artisanales et Semi Industrielles
-6^{ème} Tranche- Autorisation de défrichement**

Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire, expose :

« Mes Chers Collègues,

Afin de nous assurer de la complète légalité de forme de nos décisions relatives à l'opération de l'extension du CAASI par une 6^{ème} tranche, et comme convenu au cours de la réunion du conseil municipal du 19 décembre dernier, nous vous prions de trouver ci-après le texte complété de la délibération habilitant le Maire à solliciter une autorisation de défrichement sur les parcelles concernées cadastrées section BV numéro 352 (pour partie), l'ensemble pour 7 hectares et 69 ares.

L'opération ne portera que sur les superficies non concernées par les conclusions de l'évaluation environnementale relatives aux enjeux économiques et leur intensité.

Il est prématuré à ce stade de l'étude de définir précisément les superficies qui y seront affectées. Celles-ci seront connues dès après l'établissement du nouveau plan de masse qui tiendra compte des contraintes environnementales issues de l'étude précitée.

En effet, celle-ci, diligentée dans le cadre de l'instruction du projet, a identifié des secteurs abritant des espèces ou des habitats à protéger. Ces zones seront bien évidemment prises en compte dans le projet. La cartographie synthétisant ces enjeux environnementaux et le plan de situation annexés ci-après compléteront utilement votre information.

Je vous remercie. »

Délibération
Centre d'Activités Artisanales et Semi Industrielles
-6^{ème} Tranche- Autorisation de défrichement

Monsieur Bernard CAZENEUVE, conseiller municipal délégué, expose :

« Mes Chers Collègues,

Par délibération du 24 octobre 2011, nous nous sommes prononcés favorablement sur le projet de plan local d'urbanisme. Ce document prévoit notamment de contribuer au développement d'activités diversifiées pour soutenir la croissance et l'emploi local.

Dans cette optique, le projet d'aménagement et de développement durable prévoit la réalisation d'une extension du centre d'activités artisanales et semi industrielles.

A cet égard, et conformément aux dispositions du code forestier, notamment dans son article L 312-1, il est nécessaire de solliciter auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, une autorisation de défrichement de la parcelle boisée cadastrée section BV numéros 352 (pour partie).

Dans ces conditions, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir habilitier Monsieur le Maire :

- à signer tout document pour obtenir l'autorisation de défrichement de la parcelle considérée.

Je vous remercie de votre accord. »

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : D. HEREYRE, J. CONFOULAN, M. BERNIER

M. OSCADE,

Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :

APPROUVE les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,
En mairie, le 19 décembre 2011

Le maire

Ph. PÉRUSAT





1. Consultation Cadastre Andernos-Les-Bains

Echelle - 1:7500



Position



Légende

- Points
- Polygones
- Polygones
- Voie ferrée
- Eau (lacs, piscines)
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cimetière
- Limites Parcelles
- Parcelle Matrice

0 82 164 246 328 m



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.